

QUELQUES EXPLICATIONS

LA LICENCE FEDERALE

En tant que centre équestre affiliés à la FFE elle est **obligatoire** aux Ecuries du Mas Llinas

Elle permet au cavalier d accéder aux produits et activités proposés par la FFE :

Ainsi qu'à de nombreux avantages (voir site FFE.com)

- Validation de galops fédéraux
- Engagement en compétition
- Validation de journées de randonnées

Elle comprend aussi une assurance responsabilité civile par la collaboration de la FFE avec la GENERALI

Elle est au tarif de 25€ pour les moins de 18 ans et de 36€ pour les plus de 18 ans

LA LICENCE COMPETITION

La licence compétition Club est gratuite sous délivrance d'un certificat médical datant de – de 4mois inscrire uniquement « APTE A LA PRATIQUE DE L EQUITATION EN COMPETITION »

Et d'une autorisation parentale pour les cavaliers mineurs « AUTORISE MON ENFANT A LA PRATIQUE DE L EQUITATION EN COMPETITION »

POUR LES NOUVEAUX ADHERENTS : Le certificat et l autorisation devront être données dès le mois de septembre

POUR LES ANCIENS ADHERENTS : Le certificat et l autorisation devront être données au cours du mois de décembre uniquement.

LA COTISATION AU CLUB

- Elle permet de bénéficier d'un tarif réduit sur les heures d'équitation, les stages et toutes activités proposées par le club
- Elle comprend l adhésion à l'association du Club la « LLINAS HORSE TEAM »
- Elle est obligatoire pour les demi -pensionnaires et pensionnaires
- Elle permet aussi l'accès gratuit aux installations à la famille et aux proches
La famille et proches des non cotisants devront s acquitter d'un droit d accès aux installations sportives au tarif de 1€ / personne de + de 18 ans / 0,50 cts /personne de – de 18 ans.

La cotisation n'est pas obligatoire

COTISATION ANNUELLE INDIVIDUELLE	50€
COTISATION ANNUELLE FAMILLE (à partir de deux membres de la même famille)	90 €

L'INSCRIPTION A L ANNEE

Engagement à l'année pour 30 séances soit d'une heure ou de deux heures en fonction de la formule choisie.

Paiement au mois obligatoire soit en attribuant 10 chèques dès le début de l'année pour un encaissement tous les mois, soit par prélèvement bancaire.

Les cavaliers débutent les cours soit le 16 /09 pour les mercredis soit le 19 /09 de ce fait les cours du mois de septembre sont offerts.

Aucun remboursement ne sera accepté en cas d'arrêt de l'activité en cours d'année, uniquement dans le cas d'une invalidité du cavalier de plus d'un mois justifié par un certificat médical.

L'INSCRIPTION AU TRIMESTRE

Engagement au trimestre pour 10 séances soit d'une heure ou de deux heures en fonction de la formule choisie.

Paiement en début de trimestre de la totalité de la somme **uniquement.**

Soit : 1er trimestre : le mercredi 30 septembre 2015 / le samedi 03 octobre 2015

Le 2^e trimestre : le mercredi 06 janvier 2016 / le samedi 09 janvier 2016

Le 3^e trimestre : le mercredi 06 avril 2016 / le samedi 02 avril 2016

En cas de non règlement de la totalité de la somme à ces dates, le cavalier ne sera pas accepter en cours.

Les cavaliers débutent les cours le 30 /09 pour les mercredis et le 03 /10 pour les samedis
Le cavalier est libre d'arrêter l'activité à la fin de chaque trimestre. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité en cours de trimestre même en cas d'invalidité du cavalier.

LE RATRAPAGE DES COURS

- En cas d'intempérie, tous les cours sont maintenus soit par des soins ou de la théorie
- Les cours manqués pourront être rattrapés si vous prévenez au moins 24h à l'avance **uniquement**
MAXIMUM 2 RATRAPAGES PAR TRIMESTRE
Ils seront rattrapés sur des heures d'équitation en dehors des vacances scolaires
- La participation des cavaliers ou même ma participation des compétitions officielles peut entraîner le report de certains cours à une date ultérieure.
Chaque cours annulé sera reconduit et rattrapable sur cette date **uniquement**

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION